



Demande de carte ambulant faite separement de la demande d'immatriculation au RCS

04/11/2021 11:50

Toute personne qui exerce une activité ambulante doit être titulaire d'une « carte permettant l'exercice d'une activité commerciale ou artisanale ambulante ».

Est considéré comme une activité commerciale ambulante : toute activité exercée sur la voie publique, sur les halles et sur les marchés.

Avant toute démarche, il convient de vérifier quel est le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) compétent pour votre activité et votre lieu d'implantation.

Les étapes de la constitution de votre dossier

Etape 1 : Remplir la dernière version en vigueur de l'imprimé de déclaration

L'imprimé **Cerfa N° 14022***

A compléter en version papier à partir du modèle join

Il est nécessaire d'éditer votre déclaration, de la signer et de nous la retourner par courrier, accompagnée des pièces justificatives ci-dessous énumérées.

Merci de nous indiquer votre email sur le formulaire pour recevoir votre récépissé de dossier.

Etape 2 : Réunir les pièces justificatives (joindre une copie de la formalité M0 ou P0)

Pour une entreprise individuelle

Une photographie d'identité en couleur récente (même critère de recevabilité que pour une carte d'identité) où vous aurez indiqué au verso votre numéro de téléphone

Une copie de pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité ou extrait d'acte de naissance ou copie du titre de circulation délivré avant le 29 janvier 2017 en cours de validité)

Ou

Copie du titre de séjour à jour et en cours de validité

Une copie d'un justificatif de domicile (dernière quittance de loyer, ou facture de gaz ou d'électricité ou quittance d'assurances contre l'incendie ou assurances habitation ou taxe d'habitation, taxe foncière... , justificatif de domiciliation délivré par le Centre d'Action Sociale ou un organisme agréé)

Ou pour les personnes hébergées

Une attestation d'hébergement en original signée par l'hébergeur et une copie du justificatif de domicile de l'hébergeur

Justificatif d'immatriculation ou d'inscription

Extrait k original de moins de 3 mois pour les entreprises individuelles inscrites aux RCS

ou

Copie du certificat d'entreprise à l'étranger pour les commerçant ressortissant de l'Union Européenne et qui y sont établi

Pour une société

Si société inscrite au RCS : extrait k-bis original de moins de 3 mois

ou

Si société établie dans l'Union Européenne : justificatif de son inscription pour une activité commerciale à l'étranger

Pour le ou les dirigeant(s)

Une photographie d'identité en couleur récente (même critère de recevabilité que pour une carte d'identité) où vous aurez indiqué au verso votre numéro de téléphone

Une copie de la pièce d'identité (même critère que ceux mentionnés ci-dessus)

Coût de la formalité : 30 euros

à l'ordre de la CCI Nantes St-Nazaire (non soumis à la TVA ou la CCI Vendée (non soumis à la TVA)

en fonction de votre lieu d'implantation.

Etape 3 : Envoyer votre dossier par courrier auprès du CFE compétent (défini en fonction de votre activité et de votre lieu d'implantation)